

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 023

Séance du 17 mars 2022

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : APPEL A PROJET

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept mars à 18 heures et 30 minutes, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy (départ au milieu du point 2); MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc (arrivé à 19H00 point 2) ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mesdames et Messieurs HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; BAUCULAT Annick à HAYEZ Marie-Françoise ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; VERONNET Jean-Luc à PINLON Evelyne ; COLLIN Philippe à PRIOURET Denis ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : BŒUF Jacques ; BOUQUET Benjamin ; LABOURIER Dominique ; MERIGOT Pascal

**Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

#### Rappel du contexte

La Communauté Creuse Grand Sud assure le service public local de prévention et de gestion des déchets. Dans le cadre du recyclage de certains de ces déchets (verres, papiers, emballages (plastiques, métaux, cartons)) des soutiens sont apportés à la collectivité par des éco-organismes agréés par l'État. Ces soutiens assurent chaque année à la collectivité un « retour » d'environ 190 000 € sur les déchets collectés.

Le geste de tri est complexe puisque plusieurs types d'emballages ont longtemps été non recyclables. Cependant, les techniques évoluant, de nouvelles filières se sont mises en place. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'étendre les consignes de tri à de nouveaux emballages.

Ainsi, l'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes.

L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs (Ministère, ADEME, AMF, Amorce, ...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri systématisé et une massification des emballages collectés pour mise en place de solutions industrielles de traitement.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV n°2015-992), puis en 2020 la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC n°2020-105) ont prescrit son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud souhaite passer en extension de consignes de tri courant 2022 et pour ce faire souhaite candidater à l'appel à projet simplifié CITEO.

#### **Objet de la demande**

Il est proposé au Conseil communautaire de Creuse Grand Sud de candidater à l'appel à projet simplifié 2022 concernant uniquement l'extension des consignes de tri.

#### **Éléments d'appréciation**

Répondre à cet appel à projet permettra à notre collectivité de s'inscrire dans la stratégie nationale de déploiement des nouvelles modalités de tri qui devront être mises en œuvre au 1er janvier 2023. Cette démarche permettra également de prétendre au soutien bonifié des matières plastiques, passant de 600€/T à 660€ la tonne sur les bouteilles et flacons ainsi qu'au soutien à hauteur de 660€/T pour les nouvelles résines recyclées.

**Afin de pouvoir répondre à la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte, traitement et financement des déchets ménagers, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'AUTORISER** La Présidente à candidater à l'appel à projet simplifié d'extension des consignes de tri CITEO
- **D'AUTORISER** La Présidente à signer le contrat d'extension de consignes de tri avec CITEO et sa mise en œuvre

**CONTRE : 0**

**POUR : 40**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

07 AVR. 2022

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN

Présidente

